

CONDITIONS D'ACCEPTATION DES FAUTEUILS ROULANTS ÉLECTRIQUES

		Acceptation des fauteuils roulants électriques avec batteries inversables, lithium ou humides (comportant de l'acide) (Approbation de la compagnie requise via le service des transports spéciaux)					
Type de batterie	Position de la batterie	Bornes protégées, circuits électriques isolés	Batterie solidement fixée au fauteuil	Emballage batterie requis	Position dans l'avion	Protégé contre les chutes de bagages, fret	Notification au CDB (NOTOC)
Inversable et lithium (étanche) 	En place sur le fauteuil	Oui	Oui		Soute	Oui	Non (inversable) Oui (lithium)
	 Non fixée au fauteuil (inversable)	Oui		Emballage rigide	Soute	Oui	Oui
	 Non fixée au fauteuil (lithium) Max. 300Wh	Oui		Étui de protection	Cabine	Oui	Oui

Les fauteuils alimentés par des batteries de plus de 300Wh ne sont pas acceptés à bord des avions French bee

TRANSPORT DE BATTERIES AU LITHIUM

Les batteries Lithium peuvent être dangereuses et provoquer des incendies lorsqu'elles sont mal conditionnées. On distingue plusieurs types de piles ou batteries en fonction de leur puissance en watt heure (Wh).

CONDITIONS D'ACCEPTATION DES PILES ET BATTERIES AU LITHIUM

Puissance des batteries en Watt (wh) ou Gramme (g)	Batteries seules, non intégrées dans leur appareil (ex : batterie de rechange)			Batteries intégrées dans leur appareil		
	Batteries de rechange au lithium	Autorisées dans les bagages de cabine	Autorisées dans les bagages de soute	Appareils électroniques alimentés par des batteries au lithium.	Autorisées dans les bagages de cabine	Autorisées dans les bagages de soute
Batteries lithium ionique <100 Wh Batteries lithium métal < 2 g		5 batteries(*) individuellement protégées contre tout dommage	Non		Oui	Oui 5 Appareils éteints (*) et protégés contre tout dommage ou activation accidentelle
Batteries lithium ionique entre 100/160 Wh Batteries lithium métal entre 2/8 g		2 batteries(*) individuellement protégées contre tout dommage	Non		Oui	Oui 2 Appareils éteints (*) et protégés contre tout dommage ou activation accidentelle
Batteries au lithium endommagées ou défectueuses (quel que soit le type ou la puissance)		 INTERDIT	 INTERDIT	 Appareils électronique defectueux	 INTERDIT	 INTERDIT
Batteries lithium ionique >160 Wh Batteries lithium métal > 8 g		 INTERDIT	 INTERDIT		 INTERDIT	 INTERDIT

Seuls 5 appareils électroniques portatifs (AEP) contenant des piles et batteries au lithium sont autorisés par les Passagers. Le personnel doit vivement encourager les passagers à garder les AEP en cabine.

Les AEP volumineux alimentés par des piles au lithium d'une puissance comprise entre 100 & 160 Wh sont tolérés en soute à condition qu'ils soient éteints et que les mesures nécessaires soient prises pour empêcher tout dommage ou activation accidentelle. Ils ne doivent en aucun cas être placés dans un bagage contenant des produits inflammables (Ex : parfum, aérosol ...).

(*) Une combinaison de cinq batteries lithium de rechange est autorisée par passager, parmi lesquelles, pas plus de deux ayant une puissance comprise entre 100 et 160Wh. Les bornes des batteries doivent être protégées et les circuits électriques isolés.

Dans les conditions normales de transport, les piles et batteries au lithium susceptibles de réagir dangereusement, de produire une flamme, un dangereux dégagement de chaleur, une émission de gaz ou de vapeurs toxiques, corrosifs ou inflammables, ne sont autorisées ni en cabine ni en soute.